

**DECISION
DU PRESIDENT
N° DECCS_2025_003**

Tarifs Animation jeunesse

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la décision n°DECTDM_20_018 en date du 20 février 2020 portant modification de la régie d'avances Maison des jeunes Montaigu en régie d'avances Animation jeunesse,
Vu la décision n°DECTDM_22_048 en date du 19 septembre 2022 portant modification de la régie d'avances Animation Jeunesse,
Vu la décision n°DECCS_2024_017 en date du 18 mars 2024 portant modification de la régie d'avances Animation Jeunesse,
Vu la décision n°DECCS_2025_001 en date du 10 janvier 2025 portant modification de la régie d'avances Animation Jeunesse,
Vu l'arrêté n°ATDMAD_20_007 en date du 20 février 2020 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Animation Jeunesse,
Vu l'arrêté n°ARRCS_2025_001 en date du 10 janvier 2025 portant nomination des mandataires de la régie de recettes Animation Jeunesse,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs des activités proposées par le service Animation Jeunesse de Terres de Montaigu, sont fixés ainsi à compter du 13 janvier 2025 :

Tarif appliqué	QF 0 à 500 €	QF 501 à 700 €	QF 701 à 900 €	QF 901 à 1 200 €	QF 1 201 € à 1 350 €	QF 1 351 € à 1 500 €	QF 1 501 € à 1 900 €	QF 1 901 € et plus
Tarif 0	GRATUIT							
Tarif 1	2 €	2 €	2 €	2 €	3 €	3 €	3 €	3 €
Tarif 2	3 €	3 €	3 €	3 €	4 €	4 €	4 €	4 €
Tarif 3	4 €	4 €	4 €	5 €	5 €	5 €	6 €	6 €
Tarif 4	5 €	5 €	6 €	6 €	7 €	7 €	8 €	8 €
Tarif 5	7 €	7 €	8 €	8 €	9 €	9 €	10 €	11 €
Tarif 6	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €
Tarif 7	9 €	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €
Tarif 8	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €
Tarif 9	12 €	13 €	15 €	16 €	17 €	18 €	20 €	21 €
Tarif 10	14 €	15 €	17 €	19 €	20 €	21 €	22 €	23 €
Tarif 11	15 €	17 €	19 €	22 €	22 €	23 €	24 €	25 €
Tarif 12	17 €	19 €	22 €	24 €	25 €	26 €	27 €	28 €
Stage 2 jours	19 €	21 €	23 €	25 €	27 €	28 €	29 €	30 €

ARTICLE 2

Le régisseur titulaire de la régie de recettes Animation Jeunesse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 13/01/2025
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

